

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 septembre 2013

## DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX OUTRE-MER - (N° 1382)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 19

présenté par

M. Gomes, Mme Sonia Lagarde et les membres du groupe Union des démocrates et indépendants

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Après l'article 6 de l'ordonnance n° 2005-883 du 2 août 2005 relative à la mise en place au sein des institutions de la défense d'un dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, il est inséré un article 6 bis ainsi rédigé :

« *Art. 6 bis.* – L'État peut autoriser à titre expérimental, pour une durée maximale de trois ans, l'application des chapitres I et II de la présente ordonnance en Nouvelle-Calédonie. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'Établissement public d'insertion de la défense (EPIDE), créé par l'ordonnance n° 2005-883 du 2 août 2005 relative à la mise en place au sein des institutions de la défense d'un dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, n'est pas compétent et n'est pas représenté en Nouvelle-Calédonie. Cet amendement propose donc d'expérimenter l'extension de ce dispositif en Nouvelle-Calédonie, où la délinquance des jeunes pose un véritable problème de société.

Ainsi, en 2012, en zone gendarmerie, les mineurs représentaient 51,9 % des mis en cause, soit 10 % de plus qu'en 2011. En zone police, leur part a été de 37,1 %, soit 6,7 % de plus qu'un an plus tôt. A titre de comparaison, au plan national, les mineurs représentaient seulement 17,8 % des mis en cause en 2011, zones police et gendarmerie confondues.

. Ainsi, en 2012, en zone gendarmerie, les mineurs représentaient 51,9 % des mis en cause, soit 10 % de plus qu'en 2011. En zone police, leur part a été de 37,1 %, soit 6,7 % de plus qu'un an plus tôt. A titre de comparaison, au plan national, les mineurs représentaient seulement 17,8 % des mis en cause en 2011, zones police et gendarmerie confondues.